

## [Formation initiale et qualifications : orientations 2009-2012 \[1\]](#)

Article issu du document d'orientations - Plateaux 197 - 2e trimestre 2009

Le SFA sera amené à participer activement à la commission professionnelle consultative du spectacle vivant (CPC culture) au sein du ministère de la Culture et de la Communication mise en place en 2006 afin d'élaborer les diplômes et autres certifications concernant les métiers du spectacle délivrés au nom du ministère de la Culture, par exemple pour la mise en place d'un diplôme national supérieur (DNSP) d'artiste de cirque.

Il restera mobilisé afin que la mise en place des diplômes ne contribue pas à une sélection à l'entrée dans le métier ou à un droit d'exercer de la part des diverses institutions (collectivités territoriales, DRAC, Pôle Emploi, CCN, CDN, ...).

Lors des réunions permettant d'élaborer des référentiels d'activités et de compétences, le SFA veillera à ce que les textes valorisent les fondamentaux de chaque discipline artistique et le contenu de l'activité professionnelle des artistes, ne la confondent pas avec d'autres activités connexes ou alternatives et permettent d'asseoir leur qualification.

Il prendra sa place dans les diverses commissions d'habilitation des organismes de formation qui pourront attribuer les diplômes, afin de faire respecter :

- la gratuité des études et la mise en place d'un système de bourses ;
- la diversité en matière de pédagogie, afin de garantir la diversité artistique, gage de la liberté de la création ;
- le sérieux et la compétence dans la composition des équipes pédagogiques ;
- une nécessaire égalité pour les élèves dans l'accès aux établissements, le déroulement des épreuves d'entrée, la qualité des formations dispensées ;
- une réelle impartialité dans la composition des jurys d'entrée et de sortie, le suivi des études et l'obtention du diplôme, l'accès à la validation des acquis de l'expérience ;
- l'harmonisation des critères d'habilitation, particulièrement en ce qui concerne les contenus, les équipes pédagogiques, les modalités de prise en compte des crédits européens, les partenariats, les modes de validation et de certification.

Soucieux d'éviter toute confusion entre formation et production, le SFA sera particulièrement attentif aux conditions de mise en place des stages en milieu professionnel prévus par les textes et des mises en situation professionnelle organisées par l'établissement, lors des réunions du groupe de travail consacré à ces questions qui sera mis en place durant l'année 2009 et après. Il informera de ces dispositions les artistes en formation professionnelle.

Il veillera auprès des diverses instances du ministère de la Culture à ce que le recours à la VAE soit facilement accessible, voire encouragé, au bénéfice des artistes qui souhaiteraient en bénéficier.

Il participera à la relecture et transformation du Diplôme d'Etat d'enseignement d'art dramatique ainsi qu'à la finalisation du groupe de travail sur les niveaux de formation et de certification (adaptation de la nomenclature interprofessionnelle sur les niveaux 5 à 1).

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux International](#)  
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)  
[Télévision](#)

## [Coordonnées du SFA](#)

### **Syndicat Français des Artistes-interprètes**

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : [contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)

Site Web : [www.sfa-cgt.fr](http://www.sfa-cgt.fr)

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

## Accès réservé

Nom d'utilisateur \*

Mot de passe \*

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

**URL source (modified on 10/02/2010 - 11:41):** <https://sfa-cgt.fr/formation-initiale-et-qualifications-orientations#comment-0>

### Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/formation-initiale-et-qualifications-orientations>